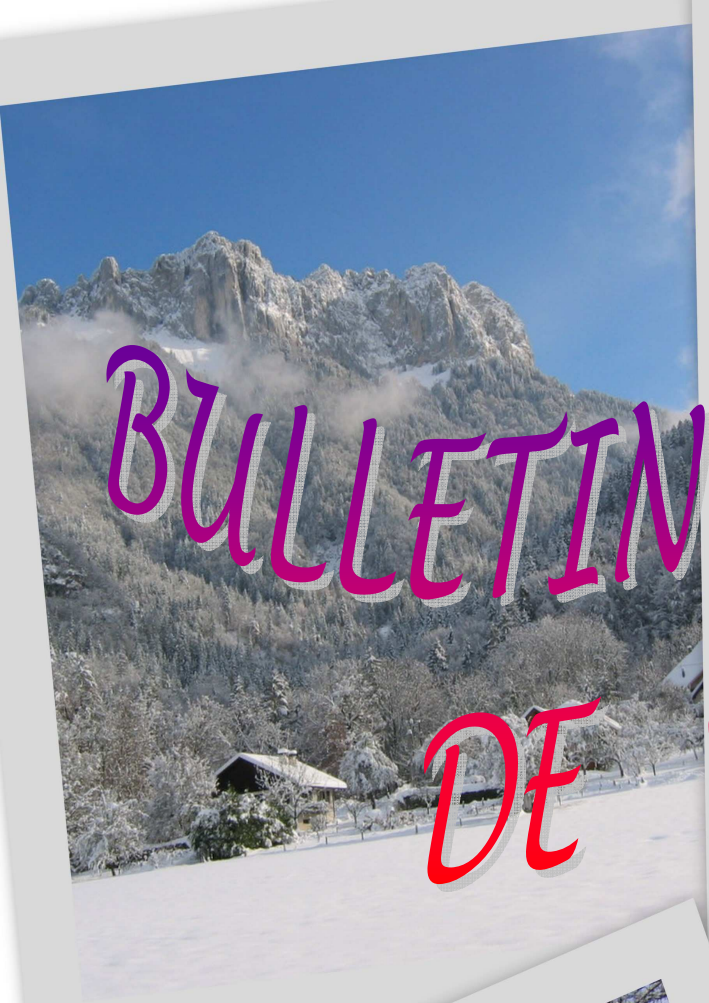

BULLETIN MUNICIPAL DE BLUFFY

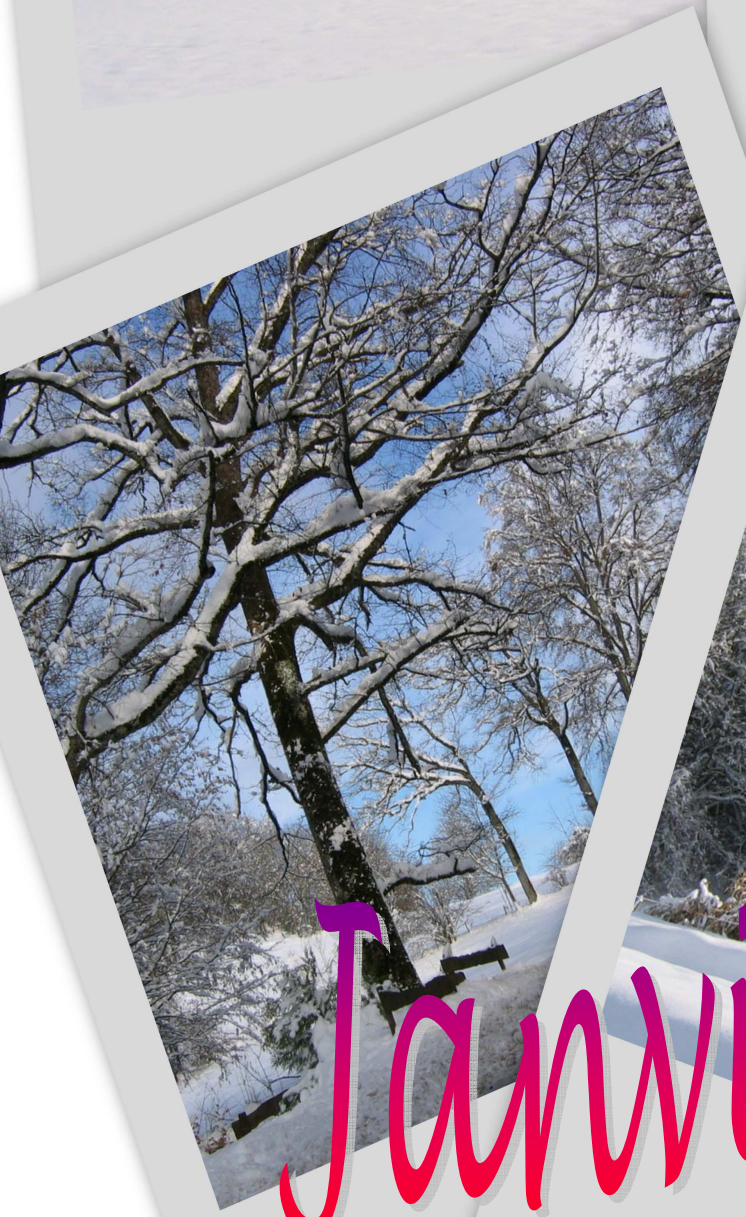

Janvier 2011

Le Mot du Maire

Chers Bluffaty,

J'espère tout d'abord que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année en compagnie des personnes qui vous sont chères, qu'il s'agisse de vos familles ou amis. Pour prolonger cet esprit de fête et de convivialité, j'espère que vous aurez apprécié les deux concerts que la municipalité vient d'organiser à l'Eglise, pour la cinquième année consécutive. En ce qui concerne le groupe qui s'est produit en ce début d'année, Feeling's A Cappella, il s'agissait de sa deuxième visite dans notre village après le concert de Noël 2007.

Je veux aussi profiter de ce début d'année pour vous tenir informés des différentes opérations en cours ou à venir. Après les travaux de sécurisation des RD169 et 909 qui se sont achevés l'été dernier, et conformément à ce que je vous avais annoncé dans le précédent bulletin municipal, les travaux d'interconnexion automatique des réservoirs d'eau potable ont été réalisés en grande partie au mois de septembre 2010 et devraient être finalisés au début de cette année. Je vous rappelle que le but de ces travaux est d'optimiser le réseau communal (en ayant moins recours au pompage de Menthon-Saint-Bernard) et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Comme prévu, la construction de dix logements locatifs aidés et d'une nouvelle salle communale devrait commencer au cours du premier trimestre de cette année.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir, que suite à la visite du jury départemental le 5 août 2010, la Commune s'est vue remettre deux prix au Concours « Villes et villages fleuris », ce qui vient récompenser les efforts d'aménagements paysagers qui ont notamment été réalisés récemment entre le Col de Bluffy et le Chef-Lieu ainsi que vers la Mairie.

De plus, notre mairie se modernise : en effet, dans les semaines à venir, vous pourrez retrouver toutes les informations pratiques relatives à la vie locale, ainsi que les éditions de vos bulletins municipaux en ligne, puisque nous travaillons actuellement à la réalisation du site officiel de la mairie.

Enfin, je ne saurais ô combien vous rappeler qu'en cette saison, neige, froid et verglas sont présents dans notre région. Il convient donc d'être particulièrement prudent sur les routes. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, je vous invite à équiper vos véhicules et à respecter plus que jamais les limitations de vitesse, d'autant plus que cette année, développement durable oblige, le Conseil Général a décidé de moins saler les routes dont il est gestionnaire (préconisation de limiter le salage au maximum) !
Profitez alors de l'hiver et de la neige pour skier pour les plus sportifs, pour simplement vous balader en raquettes pour les autres ou encore pour faire de la luge pour les plus jeunes.

Bonne saison à tous et tous mes vœux de bonheur pour 2011. Que la santé, la réussite professionnelle et autres joies toutes simples vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année.

Le Maire,
Kamel LAGGOUNE

Horaires d'ouverture de la Mairie
(Sauf cas exceptionnels et jours fériés)
Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Pour toutes questions ou suggestions, le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous en mairie.

Tél. 04 50 02 82 33 / Fax. 04 50 02 81 71
E-mail : mairiebluffy@wanadoo.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Monsieur le Maire au 06 88 23 79 92

Vie Locale

Conseils Municipaux : Nous vous rappelons que les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie, et que chaque réunion de Conseil débute par l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil.

Ordre du jour du 7 septembre 2010 :

Forêt :
- Etat d'assiette des coupes 2011

Eau :
- Convention de financement avec le SMDEA pour les travaux d'automatisation et d'interconnexion du réseau AEP entre les réservoirs de l'Amitié, du Béchet, de la Chapelle et du Bosson.

Urbanisme :
- Droit de Préemption Urbain

Voirie
Vie locale
Intercommunalité
Questions diverses

Ordre du jour du 9 novembre 2010 :

Finances :
- Décision Modificative n° 1 sur le budget principal 2010
- Demande de la Communauté d'Agglomération d'Annecy de retrait partiel du CDG

Forêt :
- Sentiers de randonnée pédestre et VTT sur le territoire communal

Urbanisme :
- Droit de Préemption Urbain

Voirie
Vie locale :
- Convention de partenariat avec la commune du Grand Bornand et le Comité d'Organisation Biathlon Annecy/Le Grand Bornand pour la participation de volontaires à l'organisation des épreuves internationales de biathlon prévues en 2011
- Repas des Anciens 2010

Questions diverses

Ordre du jour du 13 décembre 2010 :

Personnel :
- Contribution 2011 à la Mutame
- Instauration de titres repas dans le cadre du PASS 74

Indemnités kilométriques pour les frais de déplacement du Maire

Eau :
- Révision de la convention avec le SILA relative aux redevances d'assainissement collectif et non collectif

Urbanisme :
- Adhésion au CAUE pour 2011
- Droit de Préemption Urbain

Voirie
Vie locale
Intercommunalité
Questions diverses

Recensement des jeunes de 16 ans :

Les jeunes de 16 ans sont priés de se rendre en Mairie, munis de leur carte d'identité, et du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Recensement des frontaliers :

Les travailleurs frontaliers n'ayant encore jamais déclaré leur situation en mairie ou ayant changé de lieu de travail en Suisse sont invités à se faire connaître en mairie, munis de leur carte de travail.

Inscriptions sur les listes électorales :

Vous aviez jusqu'au 31 décembre 2010 pour effectuer cette démarche et de ce fait pour pouvoir voter aux élections cantonales des 20 et 27 mars prochain. Ce délai étant dépassé, vous avez dorénavant jusqu'au 31 décembre de cette année pour vous inscrire. Pour cela, il vous faut justifier de plus de trois mois de résidence effective et continue sur la commune ou être propriétaire foncier depuis au moins 5 années. Renseignements et modalités auprès du secrétariat de Mairie.

Annecy 2018
VILLE REQUÉRANTE

Etat-Civil

Naissances :

Bienvenue à :

♦Emma BERTHOUX, (seconde) fille de notre Secrétaire de Mairie Lionel BERTHOUX, née le 30 septembre 2010,

♦Scott, né le 22 octobre 2010, qui vient agrandir la famille HIRT.

♦Arnaud LEONARD, le plus jeune Bluffaty du village, né le 21 novembre 2010.

Mariages :

Une première pour notre conseiller municipal, Claude BONZY, qui a célébré avec une grande émotion le 21 août dernier, l'union de son neveu Armand JURCZIK, charpentier et son épouse Anissa BENACEUR, infirmière.

Félicitations également à Monsieur et Madame MUNEROT Gérard et Catherine (SARTORI), gérants de la société GMPE dans notre zone artisanale, qui ont décidé de s'unir le 30 octobre dernier après avoir enfin trouvé leurs témoins qu'ils ont cherché pendant 24 ans !

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !!

Décès :

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de Madame Françoise BOUVIER, conseillère municipale entre 1989 et 1991,qui nous a quittés le 30 novembre dernier à l'âge de 58 ans.

Affaires Sociales

LES SENIORS :

Bilan de l'Assemblée Générale de l'ADMR Tournette et Lac du 6 juillet 2010 :

L'association ADMR gestionnaire du service d'aide à domicile appartient au mouvement ADMR qui développe son activité sur l'ensemble du département à travers un réseau de :

43 associations locales - 700 bénévoles - 500 salariés.

L'ADMR Tournette-Lac intervient sur le territoire de la C.C.T. (Bluffy, Menthon, Talloires et Veyrier) et est composée de :

- 4 Responsables (ci-dessous)
- 99 Bénéficiaires
- 14 Salariés

Le Conseil d'Administration est composé de 4 responsables bénévoles :

- Mme THOUMAZET Rollande, Présidente,
- Mme JACOB Christiane, Trésorière,
- Mme NANCHE Solange, Secrétaire
- Melle BERGERET Nathalie.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009		
Communes	**Nombre d'heures d'intervention**	**Nombre de personnes aidées**
Bluffy	**890**	**5**
Menthon-St-Bernard	2991	35
Talloires	4041	39
Veyrier du lac	481	10
TOTAL	8403	89
Soit une augmentation de 39 % par rapport à 2008		

L'ADMR permet aux familles et personnes fragilisées de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes ou à leurs besoins.

L'ADMR recherche toujours des bénévoles pour venir en aide à des personnes âgées habitant sur la Communauté de Communes de la Tournette : visites à domicile, démarches administratives simples par exemple... Vous avez un peu de temps à offrir : contactez-les et vous trouverez forcément une petite mission à effectuer.

REJOIGNEZ L'ADMR

« Vous aussi, vous souhaitez aller à la rencontre des autres : l' ADMR a besoin de votre engagement pour permettre à vos familles, vos voisins, vos amis de mieux vivre chez eux. Contre un peu de votre temps, l'ADMR vous offre le plaisir d'agir avec d'autres bénévoles et des professionnels… avec beaucoup de convivialité ! » *Fédération ADMR*

N'hésitez pas, venez nous rencontrer. On a besoin de vous !

Nos locaux sont situés 39 rue Noblemaire 74290 TALLOIRES 04.50.60.63.80

Horaires d'ouverture du bureau : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h

AGE + 74

Le site internet au service des personnes âgées (http://www.ageplus74.fr) a été créé par le Conseil Général. Il permet d'obtenir de précieuses informations, notamment concernant les modalités d'obtention et de retrait d'un dossier d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). N'hésitez pas à aller le découvrir !

Information Maltraitance :

Un numéro national : le 3977 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.
Ce numéro s'adresse aux personnes âgées et aux personnes handicapées victimes de maltraitance, aux témoins de situations de maltraitance, à l'entourage privé et professionnel, aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Affaires Sociales

LES ENFANTS :

En France, un numéro d'appel d'urgence, **le 119, "Allô enfance en danger"** est mis à la disposition de toute personne adulte ou enfant, souhaitant signaler anonymement ou non, un cas **"d'enfant en danger"**. Il peut s'agir de **maltraitance**, mais aussi d'une **fugue**, de **violences conjugales** ou encore de **carences éducatives**.

UN NUMERO GRATUIT ET ANONYME

La première grande loi nationale de la protection de l'enfance a été votée le 10 juillet 1989. C'est dans ce cadre que les députés ont fait le choix de mettre en place un numéro d'appel d'urgence aussi bien à destination des adultes que des enfants. En 1997, la maltraitance a été déclarée grande cause nationale et l'on a attribué à "Allô enfance maltraitée" (devenu aujourd'hui "Allô enfance en danger"), un **numéro simplifié**, **gratuit**, et **qui n'apparaît aucunement sur les factures de téléphone**. Un moyen d'inciter enfants et adultes à témoigner d'une situation préoccupante. Par ailleurs, l'appel peut demeurer **anonyme** si les témoins le désirent.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie vous informe : La Carte Vitale 2

Une nouvelle carte Vitale avec photo remplace progressivement la Carte Vitale actuelle. Comme auparavant, elle atteste de votre affiliation et de vos droits à l'assurance-maladie et contient tous les renseignements nécessaires au remboursement des actes médicaux, soins, médicaments.

Quand recevrez-vous votre nouvelle Carte Vitale ?

-Dans un premier temps, la diffusion progressive de la nouvelle carte Vitale concerne les personnes qui n'ont pas ou plus de Carte Vitale : les jeunes qui arrivent dans leur 16ème année, les assurés qui ont déclaré leur carte perdue, volée ou défectueuse.

-Dans un second temps, la diffusion de la nouvelle carte concernera le renouvellement de toutes les cartes Vitale actuelles, en commençant par les cartes les plus anciennes. Ce renouvellement s'étendra sur quatre ans.

Comment l'obtenir ?

Le renouvellement de votre carte actuelle est déjà prévu. Vous n'avez aucune démarche à effectuer, c'est votre Organisme Conventionné qui vous contactera.

Vous recevrez alors un formulaire pré-rempli « Ma nouvelle carte Vitale » que vous devrez renvoyer signé au « Centre de Numérisation photo » en y joignant votre photo couleur et la photocopie de votre pièce d'identité.

La Caisse d'Allocations Familiales vous informe :

Désormais pour joindre la CAF Haute-Savoie, Il faut composer le 0810 25 74 10*.
Le numéro change mais les services restent les mêmes.*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE :

Le Délégué du Médiateur de la République accueille les personnes confrontées à un litige avec un service de l'Administration : CAF, hôpital, Préfecture, centre des impôts, EDF, GDF, SNCF… Il peut vous aider à trouver une solution concertée. Son intervention est gratuite. Deux délégués assurent des permanences en Haute-Savoie et reçoivent les citoyens sur simple demande.

Secteur Annecy et environs :
M. Michel POINGT : michel.poingt@mediateur-republique.fr
Lieu : Préfecture de la Haute-Savoie - Annecy
Tél. 04.50.33.61.16.

Vie Scolaire et Extra-scolaire

RENTREE SCOLAIRE et PROJETS POUR L'ANNEE 2010/2011 :

Voici comme chaque année un récapitulatif de la répartition de nos petits Bluffaty dans les écoles et structures d'accueil spécialisées pour cette nouvelle rentrée scolaire, déjà bien entamée :

ECOLES	MATERNELLE	PRIMAIRE
ECOLE PUBLIQUE MENTHON	10	13
ECOLES PRIVEES MENTHON	4	3
ALEX	2	5
TALLOIRES	0	4
VEYRIER	2	2
AUTRES ECOLES	8	
CRECHE DES EPELES	7 bébés / 92 inscrits	

Nous vous rappelons que les demandes d'inscriptions se font en Mairie du domicile des parents, et c'est la Mairie qui délivre un certificat d'inscription qui mentionne l'école que l'enfant doit fréquenter.

Rappel !

La commune de Bluffy soutient les activités extra-scolaires de ses enfants en octroyant à chacun **une subvention de 40 €** (versée directement aux organismes et associations). Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez passer en Mairie afin de récupérer une copie de la délibération qui servira de justificatif.

Du côté de la maternelle… le mot de la Directrice

La rentrée scolaire à **l'Ecole Maternelle du Clos Chevallier à Menthon Saint Bernard** s'est effectuée le jeudi 2 septembre 2010.
Les enfants sont répartis en trois classes, 26 enfants en petite section (PS) avec Mme Gay, 20 enfants en moyenne section (MS) avec Mme Bonnafous, 27 enfants en grande section (GS) avec Mme Choquet. Les ATSEM, Mélinda Varéon et Audrey Dumas, complètent l'équipe.
Une première sortie culturelle a été effectuée les 16 et 17 septembre 2010. Les classes de Moyenne et Grande Section sont allées au musée d'Art Contemporain d'Alex (fondation Salomon) voir l'exposition de Samuel Rousseau.
Cette sortie est le début d'un projet culturel sur le thème « **environnement et patrimoine** » que nous travaillons tout au long de l'année. Dans ce cadre, les MS sont sortis trois fois au cours du mois de septembre dans le village de Menthon Saint Bernard.
Dans le cadre d'un travail en art visuel, une artiste -*Flore Belin* - est venue à l'école le vendredi 17/12 (lors de la matinée portes ouvertes), exposer son travail en art contemporain sur le thème de ***l'habitat*** et interviendra en janvier pour une production individuelle avec chaque enfant. De plus, 2 plasticiennes de l'association *Art'dep* interviendront de janvier à juin pour une réalisation plastique collective et une œuvre vidéo. L'ensemble donnera lieu à une exposition finale lors de la fête de l'école le 24 juin 2011.
En trait d'union avec le projet danse contemporaine de 2008/2010, les classes de MS et GS sont allées en octobre à Bonlieu assister à un spectacle de danse-vidéo : « Etre ou ne pas être dans les nuages ».
Un cycle d'initiation aux arts du cirque s'est déroulé à l'école pour toutes les classes jusqu'en décembre.
Les enfants de Grande Section ont commencé un cycle piscine de 10 séances depuis le lundi 6 décembre à l'Ile Bleue (à Seynod).
La *compagnie François PERETTI* a donné une représentation du spectacle « Petit Pierre et le bonhomme de neige » dans la salle du Clos Chevallier à tous les enfants des écoles publiques, le jeudi 16 décembre après-midi après avoir eu le plaisir d'accueillir « le Père Noël ».
Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une excellente année !

Mme Laurence GAY
Directrice de l'école maternelle
Du Clos Chevallier

Vie Scolaire et Extra-scolaire

Et du primaire...le mot du Directeur

Les fêtes de fin d'année sont passées, la neige n'est pas loin (peut-être sera-t-elle déjà là au moment où paraîtront ces lignes) et le 1er trimestre, qui semblait pourtant si long, rempli de découvertes et de nouveautés pour les élèves de **l'Ecole Elémentaire du Clos Chevallier**, est déjà terminé.
Nous sommes ravis d'avoir accueilli Mmes Liot et Leullieux qui ont en charge la classe de CE1. Mme Leullieux intervenant le mardi dans cette classe (décharge de maître formateur) et le lundi dans la classe de CM2 (décharge du directeur). Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux élèves de l'école ainsi qu'à leurs parents.
Malheureusement, nous déplorons la suppression du poste d'EVS (d'Emploi de Vie Scolaire) à l'école, au delà des conséquences que cette mesure peut avoir sur la charge de travail supplémentaire pour le directeur de l'école et les incidences de celle-ci sur certaines activités menées avec les élèves, c'est la méthode qui apparaît comme choquante (sachant qu'une convention de renouvellement de contrat avait été signée en juin pour une rupture de contrat annoncée par téléphone le 30 août avec effet le 31 au soir...).
Malgré cela, la rentrée s'est bien passée pour les 120 élèves que nous accueillons cette année dans les cinq classes de l'école.
Comme chaque année, les élèves de l'école se sont distingués lors des différentes épreuves de course longue organisées par l'U.S.E.P., certains obtenant même des places d'honneur lors de la rencontre départementale.

La rencontre de rugby U.S.E.P. du 22 octobre qui réunissait plusieurs écoles du secteur (465 élèves) et à laquelle ont participé les élèves du cycle 3 (CE2,CM1,CM2) a apporté beaucoup de satisfaction aux participants.
Début décembre les élèves de CP, CE1 et CE2 ont débuté leur première séance à la piscine de Seynod (cette année les élèves en Grande Section de l'école maternelle y participent également).
Les élèves de CE2, CM1 et CM2 s'entraînent très régulièrement au scrabble sous les très bons conseils de M. Favre du club de Menthon (dans le but d'améliorer leurs résultats en orthographe).
Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous ceux qui nous soutiennent d'une manière ou d'une autre, en particulier les parents d'élèves (à travers les associations ou à titre individuel) et les municipalités, afin d'offrir à tous les élèves les meilleures conditions d'enseignement.
Si aujourd'hui les pensées sont davantage tournées vers Noël et ses fastes, les élèves de CE1 et de CE2 ont déjà en tête leur prochain séjour en classe de découverte qui aura lieu les 18, 19 et 20 mai sur le Plateau des Glières.
La répétition des chants n'a pas encore commencé mais le projet chorale ne va pas tarder à débuter et donnera l'occasion d'une présentation aux familles lors de la soirée de l'école le 24 juin prochain.
Les élèves se joignent à nous pour vous souhaiter à tous une très bonne année 2011.

M Lamoine pour l'équipe pédagogique
de l'école élémentaire du Clos Chevallier

Des nouvelles des écoles privées de Menthon

Les écoles privées de Menthon (Moulins pour la maternelle et Vieux Port pour le primaire) ont tenu leur Assemblée Générale le 19 octobre dernier. Les deux associations, OGEC (Organisme de Gestion) et l'APEL (Association de Parents d'ELèves) ont pu présenter le bilan de l'année scolaire précédente 2009 / 2010 et les projets à venir.
Les actions menées par l'APEL ont pour but de récolter des fonds. Le budget ainsi soulevé est consacré aux activités des enfants (sorties, spectacles, anglais, activité bricolage, …). De son côté, l'OGEC gère les finances des établissements.
L'un des projets présentés à cette AG est la construction d'une nouvelle école pour accueillir les élèves de plus en plus nombreux (environ 80 à la rentrée 2010 contre 65 en 2008). Ce projet a été confié au cabinet d'architectes Brière & Brière. La nouvelle école se situera au niveau de l'école des Moulins (réaménagement du bâtiment existant) rapprochant les enfants de la cantine du Clos Chevallier. Si les travaux se passent comme prévu, les enfants pourront intégrer leurs nouveaux locaux pour la rentrée 2012 / 2013.

Vie Scolaire et Extra-scolaire

Samedi 29 janvier 2011 : Soirée de Gala au Palace de Menthon :

L'association des parents d'élèves des écoles privées de Menthon-St-Bernard organise une soirée au Palace de Menthon dans le but de récolter des fonds pour les activités de nos enfants.
Les invitations sont en vente au prix de 41€ dans les écoles des Moulins et du Vieux Port, dans les pharmacies de Menthon-St-Bernard et Veyrier.
Une table complète accueillant 9 convives, vous pouvez bien entendu acheter autant d'invitations que vous le souhaitez, sur place le placement sera libre.
Les organisateurs de cette soirée vous attendent nombreux pour passer une soirée agréable dans ce lieu de prestige!

L'association « Liens inter-générations » a besoin de vous !

Les enfants ont besoin de nous

Liens inter-générations a besoin de vous
pour étoffer son équipe de **bénévoles**
à l'*aide aux devoirs et aux leçons*

Aucune compétence particulière n'est requise pour aider des enfants de moins de 11 ans.
Il suffit d'un zeste de bonne volonté et d'amour envers les têtes blondes... ou brunes

uniquement pendant les périodes scolaires
les lundis et/ou jeudis
de 16 heures 30 à 18 heures

Merci de prendre contact avec
› Françoise LAZIAN 04 50 60 12 94 / gilles.lazian@sfr.fr
› Gérald MALAGOLA 04 50 60 01 80 / ida.malagola@sfr.fr
› Pierre SIMON 04 50 60 17 41 / simonprablis@wanadoo.fr

Liens inter-générations
5 Impasse des Michaudes / 74290 Veyrier-du-Lac (04 50 60 01 80 / liens-inter-generations@wanadoo.fr)

"encourager chacun à faire profiter les autres de ses compétences, dans le bénévolat"

La demande d'allocation individuelle de transport :

En cas d'absence de transport par services spéciaux ou réguliers routiers, une allocation individuelle peut être attribuée par le Département selon certaines conditions. Les parents dont les enfants n'utilisent pas les transports scolaires peuvent donc faire une demande d'allocation individuelle de transport.

Critères d'attribution:

Les élèves doivent être acheminés par voiture particulière de leur famille ou dans le cadre d'une entraide réciproque entre parents d'élèves pour l'un des trajets suivants :
- de leur domicile jusqu'au point de montée du service spécial ou régulier le plus proche. Dans ce cas, la distance entre le domicile et le point d'arrêt doit être d'au moins 3km par la voie publique la plus directe.
- de leur domicile jusqu'à l'établissement public d'enseignement fréquenté s'il n'existe aucun moyen de transport organisé et dans la mesure où la distance domicile-établissement est d'au moins 3km par la voie publique la plus directe.

Pour bénéficier de cette aide, il suffit chaque année entre mars et avril, de remplir un imprimé disponible en mairie et de le faire compléter par l'établissement scolaire de rattachement de la commune (Menthon-St-Bernard) fréquenté par l'élève (possibilité pour Talloires, Alex ou Veyrier).
Celui-ci est ensuite à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT FIN AVRIL** à la Sous-direction des Transports du Conseil Général (BP 2444 - 74041 Annecy Cedex) qui étudiera alors votre dossier.

Intercommunalité

Horaires d'hiver de la déchetterie :

La déchetterie intercommunale vous accueille depuis le 1er novembre :

- du lundi au vendredi : 13h30 à 17h00

- le samedi : 9h à 12h et 13h à 18h

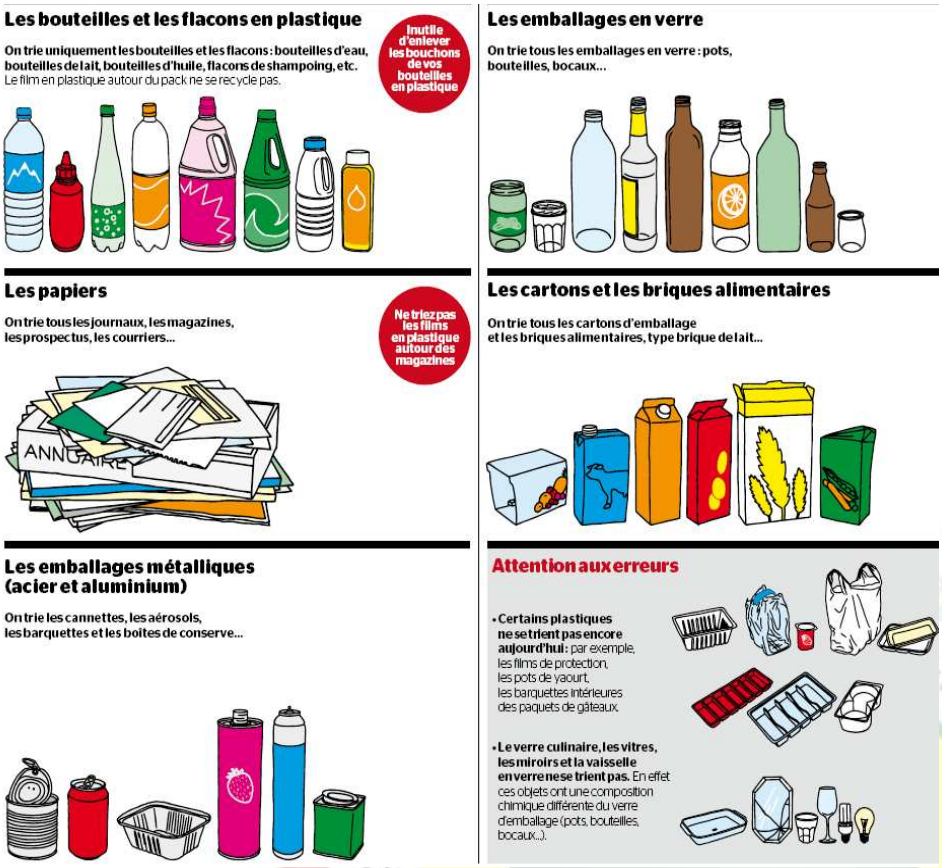

Trions nos déchets :

Nous sommes aujourd'hui tous sensibilisés au recyclage. Nous avons pris conscience de la nécessité de laisser une planète propre à nos enfants. C'est extraordinaire de voir ce que l'on est capable de recycler de nos jours. L'acier des tuyaux, des casseroles, des couvercles alimentaires, l'aluminium des vélos, des canettes de boissons, le papier que nous imprimons ou lisons tous les jours, les vieux vêtements, les plastiques dont on fait des pare-chocs, des vêtements, des revêtements urbains, sans parler du verre qui est historiquement le 1er produit recyclable par excellence. La liste des recyclables s'agrandit de jours en jours.

A Bluffy nous sommes bien desservis par le réseau de Point d'Apport Volontaire (P.A.V.); le Bosson, le Col de Bluffy et bien sûr la déchetterie qui enregistre des performances croissantes. Ces P.A.V. sont faciles d'accès puisqu'ils sont proches et positionnés sur nos parcours journaliers. Utilisez-les à volonté, la planète vous le rendra.

Pour information, lors de sa séance du 15 juin 2010, le conseil municipal avait fait part de sa préférence pour le choix des bacs jaunes à la place des P.A.V. car il estimait qu'il est plus efficace de trier à la source, contrairement à ce qui a été voté en Comité à la CCT le 21 juin dernier.

Bouchons d'amour :

L'association des bouchons d'amour nous a confié un second bac de collecte. Il se situe à la déchetterie. Le premier est installé dans l'entrée de la mairie. Cela marche fort, le recyclage des bouchons bleus permet chaque année de pouvoir financer des aides aux personnes handicapées comme des fauteuils roulants qui valent très chers. De plus, ils reprennent maintenant les bouchons en liège. Pensez à eux!

Résidus de traitements médicaux :

Ne jetez plus à la poubelle vos seringues usagées. C'est souvent un problème de savoir quoi faire des seringues après usage. Les pharmacies sont tenues de récupérer ces résidus néanmoins elles ne sont pas toutes équipées pour cela. Vous trouverez dorénavant, un bac de couleur jaune à la déchetterie, dédié à cet usage.

Collecte des ordures ménagères :

Le rythme de collecte des ordures ménagères en porte à porte va être modifié à partir du 17 janvier prochain (le calendrier vous a été distribué mi-décembre). En effet, parce que nous trions de mieux en mieux, nos poubelles contiennent progressivement moins de volume. Théoriquement, on ne devrait plus trouver à l'intérieur que des déchets de préparation des repas.

L'enquête menée en 2010 sur l'ensemble du territoire de la C.C.T. démontre clairement que le taux de présentation des bacs en porte à porte ainsi que le niveau de remplissage de ces bacs ne dépassent plus les 75%. Ce qui revient à dire qu'une présentation par semaine suffit au besoin de la collecte. Le système de collecte en porte à porte fonctionnera à deux vitesses. 1 : l'ensemble de l'année = 1 collecte des ordures ménagères par semaine / 2 : du 15 juin au 15 septembre, doublement du rythme de collecte, soit deux collectes par semaine afin de faire face au surplus de population estivale.

Manifestations

Vide-greniers samedi 4 septembre 2010

Le traditionnel vide-greniers organisé par l'Amicale des Bluffaty a encore fait carton plein cette année. Plus un seul emplacement n'était disponible lors de cette belle et chaude journée de septembre.
Espérons que les exposants ont eux aussi été satisfaits.
L'Amicale des Bluffaty vous donne rendez-vous samedi 3 septembre 2011 pour une nouvelle édition.
Pour rappel, les demandes de réservations se font désormais si possible par internet à partir de mi-août:

amicaledesbluffaty@live.fr

Cérémonie du souvenir jeudi 11 novembre 2010

C'est une belle célébration que nous a fait partager le Père de Dumast pour ce 92° Anniversaire de l'Armistice.
En présence des sapeurs pompiers de la Rive Plein Soleil et de la Clique de Menthon-St-Bernard, la Municipalité a réussi comme chaque année à faire de cette journée du souvenir, un rappel de mémoire en l'honneur de nos soldats morts pour la France. Patrick BATAILLE, 3° adjoint a relu des missives envoyées par M. GIGUET, témoignage de nos anciens partis au front.
Seules déceptions peut-être, le temps et le peu de Bluffaty présents…

Repas des aînés vendredi 3 décembre 2010

Rendez-vous était donné à l'Auberge d'Alex, où s'est déroulé le traditionnel repas offert par la mairie à tous nos Bluffaty ayant atteint l'âge de 65 ans et plus. Du fait des fortes chutes de neige, ce sont cette année, seulement 29 Anciens qui ont répondu présents à l'invitation, dont notre nouvelle doyenne du village :

Mme Linda PASINI, 92 ans.

Nathalie BERGERET, responsable de la commission sociale, Jean-Paul JACO, 1er Adjoint, ainsi que les membres du personnel, Jennifer, Lionel et David, étaient aussi de la partie, tout comme le Père de Dumast, qui a réussi à les rejoindre au moment du dessert malgré la neige .

Manifestations

Nos « anciens » pompiers récompensés :

Le 4 décembre dernier, à l'occasion de la Sainte-Barbe, 5 de nos anciens pompiers :
André BOUVIER, Michel BOUVIER, Raymond BERGERET, Bernard BERGERET et Jean-Claude BOUVIER ont été décorés pour la reconnaissance de plus de 20 ans de services en tant que sapeurs pompiers volontaires. La cérémonie s'est déroulée à la salle du Clos Chevallier, en compagnie des autres pompiers de la Rive Plein Soleil également décorés.

Fête de Noël avec l'Amicale des Bluffaty le 11 décembre 2010 :

Avec une petite quinzaine de jours d'avance, comme chaque année, le Père Noël a rendu visite à tous les petits et grands Bluffaty du village. Cette année encore, il n'est pas venu la hotte vide et en plus, il s'est fait accompagner par ses « lutines », qui l'ont aidé à distribuer les cadeaux à tous les enfants du village présents. Très prévoyant, (ou bien fatigué) il avait même emmené son fauteuil pour prendre les enfants sur ses genoux.
Pour patienter avant son arrivée, des ateliers artistiques ont fait le bonheur de tous, le maquillage chaque année de plus en plus réussi, les charlottes d'Isabelle, les décos de noël... tout y est passé, sans oublier la traditionnelle coupe du sapin en forêt. Un compteur Eric DERRIEN a même fait le déplacement depuis l'Ardèche pour nous compter l'histoire du Roi Salomon...

Vin chaud, châtaignes grillées et bugnes en ont régalé plus d'un. L'Amicale des Bluffaty prend rendez-vous avec vous (et le Père Noël) l'année prochaine à la même époque...

Concert de Gospel les 7 et 8 janvier 2010 :

Comme chaque année, vous avez pu passer un moment de détente au sein de notre belle église, en venant assister au concert de Gospel-Variétés Jazzy et Internationales que nous a fait partager le groupe FEELING'S A CAPPELLA!

A VOS AGENDAS 2011:

- Samedi 7 mai 2011 : Après-midi détente et Assemblée Générale (Amicale des Bluffaty)
- Samedi 28 mai 2011 : Fête des Voisins (Mairie)
- Samedi 2 juillet 2011 : Fête du Village (Amicale des Bluffaty)
- Samedi 3 septembre 2011 : Vide-greniers (Amicale des Bluffaty)

Le petit colporteur : Il sera présent sur la place du Général de Gaulle, devant la Mairie de 9h15 à 12h30 les dimanches :16 janvier, 30 janvier, 13 février, 27 février et 13 mars 2011.

Stages de sculpture sur bois pour adultes et enfants avec Colette Cossin :

Colette vous attend nombreux à la salle communale pour vous initier à la sculpture sur bois, de 10h à 17h, chaque dernier vendredi du mois: 28 janvier, 18 février, 25 mars, 29 avril, 20 mai et 24 juin 2010. Les stages pour les enfants se dérouleront pendant les vacances scolaires. Nous vous rappelons que la mairie participe aux frais d'inscription à hauteur de 10€ par jour de stage et par enfant (de Bluffy). Renseignements et inscriptions: Colette COSSIN au 04 50 02 80 31 - 06 58 44 66 70 ou colette@colettecossin.com

Forêt et Environnement

BALISAGE DES SENTIERS A BLUFFY :

Le Conseil Général a fait du développement de la randonnée un axe important de sa politique d'ouverture des espaces naturels au public. Il veut promouvoir cette activité, la rendre accessible au plus grand nombre et mettre en valeur l'ensemble des richesses patrimoniales du département. Fin 2009, ce sont 2 800 km de sentiers pédestres balisés, sur les 3657 km inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Promenades et Randonnées) en Haute- Savoie.

Les sentiers inscrits sont :

- les itinéraires structurants (itinéraires de Grande Randonnée GR et GR de Pays)
- les circuits de randonnées et de promenades qui permettent de découvrir le patrimoine haut-savoyard.

Le Conseil Général est aux côtés des collectivités locales pour la sélection des sentiers, et prend en charge la conception ainsi que la fourniture du matériel de balisage directionnel des itinéraires inscrits au PDIPR.

A Bluffy, nous avons sollicité l'ONF pour faire un premier « diagnostic terrain » sur les sentiers. Nous avons une boucle « d'intérêt départemental » (la boucle du château de Menthon et un tronçon du GRP (Tour du lac d'Annecy).

L'ONF a aussi révisé le Chemin des Jonquilles et le Chemin de Montviard (chemin du haut) qui passe à Alex. Des signalétiques directionnelles et des pictogrammes seront installés afin de permettre à chacun une meilleure circulation et ainsi profiter des nombreuses promenades aux alentours de notre village. Nous analysons actuellement les coûts pour budgéter ce projet en 2011.

Voici des exemples de ces signalétiques et pictogrammes :

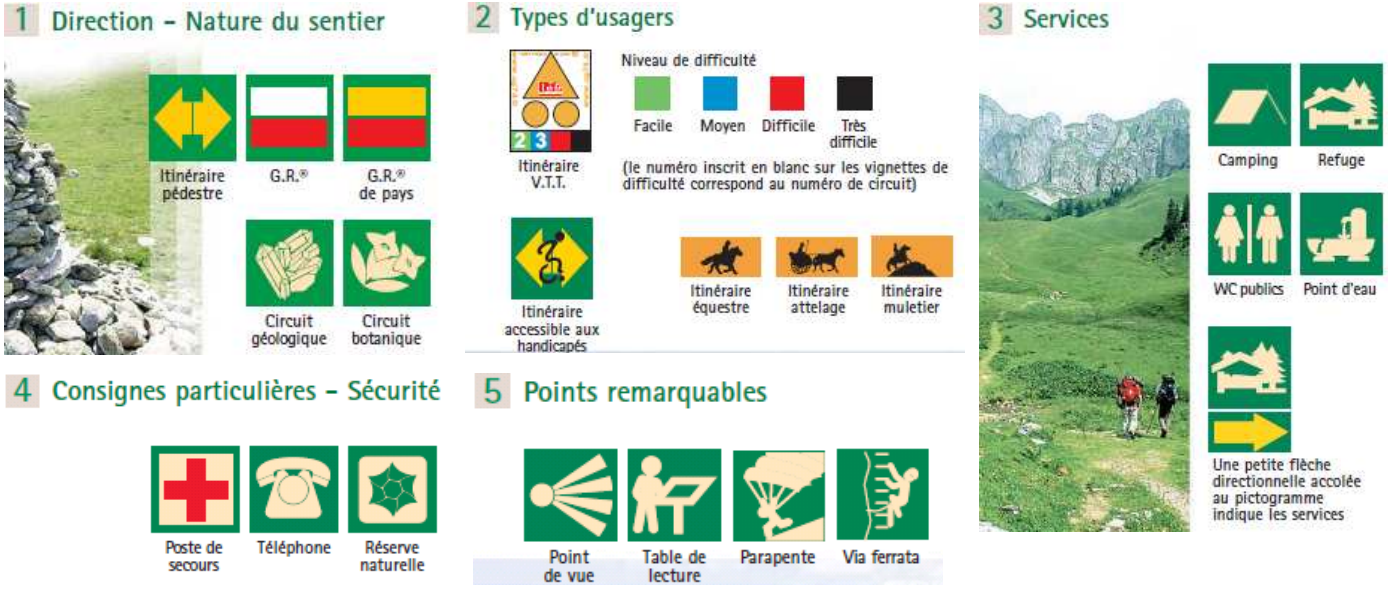

Si vous voulez avoir plus d'informations sur ce plan, n'hésitez pas à solliciter Michelle MORTON, Responsable de la Commission Forêt ou à consulter le site internet :
http://www.hautesavoie-rando.fr/pages/fr/menu1/randonnees-en-haute-savoie/la-politique-randonnee-du-departement-3.html

Vous pouvez également télécharger le guide du randonneur sur ce même site.

Le poteau directionnel

indique le lieu dit, l'altitude, la direction à prendre et les temps de marche.

Le poteau balise

vous rappelle que vous êtes dans la bonne direction lorsqu'un panneau n'est pas nécessaire.

Fleurissement

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

En 2008, notre belle petite commune avait déjà reçu le 4ème prix lors de sa participation à ce concours organisé par le Conseil Général et le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement).
En 2009, la commune étant en travaux, la municipalité avait décidé de ne pas inscrire le village.

En 2010, ce n'est pas une mais deux récompenses que la commune vient de recevoir, à savoir :

♦ Le 1er prix dans la catégorie « villages de plaine de moins de 1 000 habitants »

Suite du palmarès dans la même catégorie :

♦2° prix : la commune de Duingt
♦3° prix : la commune de Lathuile
♦4° prix : la commune de Saint-Ferréol

Les autres communes ayant participé : Arbusigny, Aviernoz, Brenthonne, Chapeiry, Eloise, La Balme de Thuy, Lornay, Les Ollières, Morillon et Villy le Bouveret.

L'entretien paysager et le fleurissement du village sont effectués par notre agent technique, M. David EGMAN, qui cette année, a reçu l'aide et les précieux conseils d'un de nos administrés, M. Claude PASINI, dont la propriété est elle-même magnifiquement agencée.

La municipalité les remercie chaleureusement pour le travail fourni, ainsi que tous les habitants pour le fleurissement de leurs maisons et jardins.

La seconde récompense :

♦ Un prix spécial pour « La requalification paysagère de la Route des Dents de Lanfon (RD 169) »

(en rapport avec les travaux d'aménagement et de sécurisation réalisés à l'entrée du village)

Le Maire s'est rendu à la cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée à la Roche-sur-Foron, où lui ont été remis le 3 décembre dernier, deux « certificats », qui viendront compléter, en dessous du prix de 2008, le « mur des récompenses » à l'accueil de la mairie.

Ci-contre, les lauréats des 14 autres communes elles aussi récompensées.

Enfin, soulignons que suite à la remise de ces 2 prix, notre commune a été nominée pour concourir en 2011 dans le but d'obtenir sa « **première fleur** »

Travaux

EAU POTABLE :

Le Conseil Municipal a approuvé pour 2010 des travaux sur le réseau d'eau potable de la commune. Ces travaux ont pour objet :

- de relier les réservoirs de l'Amitié et du Bosson au réservoir du Béchet (chef-lieu) en aménageant des vannes motorisées,
- d'installer des turbidimètres sur les captages de ces réservoirs permettant de basculer sur le pompage des Moulins à Menthon-Saint-Bernard lorsque la turbidité de l'eau est trop importante,
- de remplacer la colonne d'alimentation ancienne descendant du réservoir du Béchet et de la dimensionner en diamètre 150 comme celle qui vient d'être posée le long de la route des Dents de Lanfon entre le Chef-lieu et le Col.

Actuellement, seule la pose d'une nouvelle colonne au Béchet a été réalisée par la société CECCON attributaire du marché pendant les mois de septembre et octobre ; parallèlement, le réservoir et cette partie du réseau du Béchet ont été nettoyés et purgés.

La pose des turbidimètres et des vannes motorisées sera réalisée à la fin de l'hiver ou au prochain printemps 2011. La commune contribue ainsi à une meilleure distribution d'eau potable en améliorant sa qualité. De plus, la réalisation d'un réservoir de grande capacité entre le Béchet et Montviard est toujours à l'étude pour faire face aux besoins en distribution et en réserve incendie de Bluffy et éventuellement des communes environnantes. Tout ceci, en prenant en compte les recommandations formulées dans un dossier présenté au syndicat Fier et Lac par la société Hydrétudes.

VOIRIE : Route des Dents de Lanfon et Route de Thônes

Les travaux le long de la Route des Dents de Lanfon (RD169) et la Route de Thônes (RD 909) sont pratiquement terminés. Ces derniers mois, la pose de ralentisseurs (respect de la limitation de vitesse à 50 km/h), la signalisation au sol, la matérialisation d'un arrêt de bus entre le chemin des Luzes et le chemin du Platon ont été réalisées.
Des barrières en revêtement bois ont été posées le long de la Route de Dents de Lanfon , là où le bas-côté n'était pas assez large avec un talus en contrebas .
Un ilot séparatif (terre-plein de faible épaisseur) a été aménagé au carrefour des routes de Thônes et des Dents de Lanfon de manière à faciliter la traversée des piétons et à inciter les automobilistes à ne pas franchir l'axe médian de la chaussée.

Les plantations font l'objet d'une attention particulière. Les prairies fleuries et les massifs sur les bas-côtés embellissent l'entrée de la commune. L'entreprise en charge du marché de plantation s'est engagée à une obligation de résultat, elle a déjà remplacé des végétaux défaillants et continuera à le faire.

Route de Coffy :

Des ralentisseurs de type « coussins berlinois » ont été posés de part et d'autre du virage près du carrefour de la Route de Coffy et du Chemin des Perrières afin d'inciter les automobilistes à ralentir et à respecter la vitesse dans une zone à 30km/h. Nous le répétons souvent mais faites attention à nos enfants et aux piétons !

BATIMENTS :
Réhabilitation de la « Maison Gauthier »

La « Maison Gauthier », qui se trouve à gauche du parking face à la mairie, a fait l'objet d'un petit rafraichissement cet été, suite au dépôt d'une déclaration préalable accordée le 3 juin 2010.
Ce bâtiment servira désormais de local matériel, que vont se partager la mairie et l'Amicale des Bluffaty.

AVANT

APRES

Info Pratiques

LE DENEIGEMENT :

Au niveau communal :

La commune a renouvelé le contrat de l'entreprise Bouvier qui assure chaque année le déneigement des voies communales. Pour le déneigement de vos voies privées (à vos frais), vous pouvez contacter M. BOUVIER **au 06.80.00.50.96 ou 06.66.66.18.08.**
Pour information, le déneigement est confié à la famille Bouvier depuis de nombreuses années, puisque Jean-Claude effectuait déjà le déneigement de 1960 à 1970. C'est ensuite André qui a pris la relève et aujourd'hui il est assuré par la SARL BOUVIER François (fils d'André).

Afin que les accès piétonniers de notre village soient dégagés durant la période hivernale, la commune de Bluffy s'est équipée d'une fraise à neige.

Au niveau départemental :

Nous vous rappelons que le déneigement des voies départementales (Route des Dents de Lanfon, Route du Col de Bluffy et Route de Thônes pour Bluffy) est assuré par les services du Conseil Général.

Une organisation rigoureuse et éco-responsable : - 25% de sel sur les routes et dans la nature.

Pour information, l'hiver dernier, ce sont 38 000 tonnes de sel qui ont été utilisées sur le réseau routier départemental, avec des conséquences sur le milieu naturel et l'état des chaussées, ainsi qu'en termes budgétaires. C'est pourquoi, dès cet hiver, le Conseil Général a décidé de limiter les quantités répandues pour le traitement des chaussées. Sur 1000 km de réseau secondaire, le déneigement intégral est abandonné au profit d'un raclage de la neige pendant l'intempérie. Le salage n'interviendra qu'après les précipitations, pour aider à retrouver de bonnes conditions de circulation. Pendant l'épisode neigeux et les quelques heures qui le suivront, il faut donc s'attendre à rouler sur de la neige, ce qui n'a rien d'anormal dans un département de montagne !

Enfin, pendant un épisode neigeux et malgré les moyens mobilisés par le service hivernal, qu'il soit communal ou départemental :

❄ IL EST MATERIELLEMENT IMPOSSIBLE D'INTERVENIR PARTOUT ET EN MEME TEMPS

En effet, selon la longueur du circuit, son traitement nécessite entre 2 et 5 heures. Durant les intempéries, plusieurs centimètres de neige peuvent donc s'accumuler sur la route entre deux passages de l'engin.

❄ LES INTERVENTIONS ONT LEURS LIMITES

- Naturelles (chutes de neige en continu, pluies verglaçantes, froid intense…)
- Techniques (densité du trafic, inexpérience ou incivilité de certains automobilistes…).

Nous vous rappelons qu'il est interdit de doubler les engins de déneigement en cours de travail.

En résumé, les automobilistes devront à l'avenir s'armer de patience, mieux équiper leurs véhicules (pneus neige) et adapter leurs déplacements en fonction de la météo et de l'état des routes. Les moyens mis en œuvre par le Conseil Général pour le service hivernal s'appliquent à limiter les conséquences des intempéries sur l'activité du Département. En aucun cas, ils ne peuvent garantir l'absence de difficultés de circulation pour les usagers.

Info Pratiques

COMMUNICATION :

Pour une meilleure visibilité des informations communales, des panneaux d'affichage ont été installés chez Coffy, au Bosson et sur le parvis de la Mairie.

Nous vous invitons à venir les consulter régulièrement !

De plus, nous vous informons que prochainement, vous pourrez retrouver votre bulletin municipal ainsi que toutes les informations pratiques sur le site internet officiel de la mairie qui est en cours de construction.

DES NOUVELLES DE LA TNT :

Vous êtes nombreux à vous poser encore beaucoup de questions quant à la réception des chaînes numériques. D'après le CSA, il n'est en effet pas possible aujourd'hui de prévoir la desserte de la commune de Bluffy par la télévision numérique terrestre (TNT) car nous sommes en « zone blanche ».

La télévision numérique terrestre (TNT) se substituera sur l'ensemble du territoire national, **au plus tard le 30 novembre 2011**, à la diffusion analogique aujourd'hui en service. Le passage à la télévision « tout numérique » est organisé progressivement, région par région. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a fixé la date de ce passage pour la zone de diffusion France 3 Alpes au **20 septembre 2011**. La diffusion analogique depuis tous les émetteurs de la région devra être impérativement arrêtée à cette date.

Le réémetteur de Bluffy - les Penoz dessert une population peu nombreuse ; c'est pourquoi il n'a pas été possible d'imposer sa conversion numérique. Il cessera bien d'émettre le 20 septembre 2011.

Toutefois, cela n'implique pas que les téléspectateurs de notre commune n'auront plus accès aux programmes de télévision. En effet, il est possible que certains d'entre vous soyez également desservis par un émetteur voisin diffusant la TNT. Le cas échéant, une simple réorientation de votre antenne peut suffire à recevoir les programmes de la TNT. Vous pouvez rechercher, en indiquant une adresse précise, si ce lieu est ou sera couvert par la TNT : http://www.csa.fr/TV_numerique/television_couverture.php
(Ces informations sont toutefois indicatives car elles dépendent notamment de l'installation de réception dans les foyers).

D'autres solutions sont aussi envisageables pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT, que ce soit par voie terrestre ou par des voies alternatives comme le satellite, le câble ou l'ADSL. Le lien suivant vous présente ces différentes alternatives : http://www.csa.fr/TV_numerique/tnt_solutions_alternatives.php.

Une aide à la réception de 250 euros maximum, sans condition de ressources, est prévue par la loi pour accéder à l'offre TNT par satellite dans les zones qui étaient desservies par voie hertzienne en mode analogique mais qui ne le seront pas en mode numérique. Pour en savoir plus :
http://www.csa.fr/TV_numerique/tnt_aide_accompagnement.php .

Enfin, la loi a créé un organisme public destiné à accompagner les foyers dans le passage à la télévision « tout numérique ». Le groupement d'intérêt public France Télé Numérique (www.tousaunumerique.com) est chargé de coordonner, dans les différentes régions, les actions d'information et d'accompagnement des téléspectateurs sur le terrain. Il se rapproche des collectivités territoriales pour leur présenter les différents outils mis à la disposition des élus pour une meilleure information publique.

Les services du Conseil sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations qui vous seraient utiles.

contactez le C.S.A. au 0970 818 818 (numéro non surtaxé).

Ce centre d'appel est à votre disposition **du lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures, au prix d'un appel local.**
Conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ne pouvant contacter le centre d'appel peuvent adresser un fax au 01 46 04 77 62 en indiquant l'objet de leur demande et leurs coordonnées complètes.

Info Pratiques

CONSOMMATION :

Téléphone et accès internet : Bon à savoir

La loi impose aux opérateurs de téléphonie et aux fournisseurs d'accès à internet d'indiquer sur chaque facture la durée d'engagement restant à courir. Une fois la date anniversaire passée, ils doivent mentionner que cette durée minimale d'exécution du contrat est échue (art L.121-84-3 du code de la consommation). Par ailleurs, tout titulaire d'un contrat à reconduction tacite doit être informé par écrit, au plus tôt 3 mois et au plus tard 1 mois avant la date de renouvellement, de la possibilité de mettre fin au contrat (art. L 136-1 du code de la consommation). Si le professionnel ne respecte pas ses obligations, le client est en droit de résilier son contrat à tout moment et sans frais. *Source : 60 millions de consommateurs n° 452, septembre 2010*

EUROFEUILLE : le nouveau logo européen de l'agriculture biologique

Un nouveau logo européen (vert pomme) a fait son apparition sur toutes les étiquettes des produits alimentaires biologiques depuis le 1er juillet dernier. Bruxelles espère, par cette initiative, améliorer l'information des consommateurs et soutenir le développement de l'agriculture biologique européenne.

TRANSPORTS : La carte déclic

Cette carte de 10 € s'adresse aux jeunes de 6 à moins de 26 ans domiciliés en Haute-Savoie qui ne sont pas pris en charge par le Conseil Général ni par une autorité organisatrice de transport scolaire. Elle est valable du 1er septembre 2010 au 31 août 2011 sur les lignes interurbaines du Département. Elle offre une réduction de 50% toute l'année sur le ticket unité valable sur toutes les lignes régulières du Département. De plus, les jeunes peuvent bénéficier des abonnements suivants :

➢ abonnement annuel domicile-établissement pour les scolaires ainsi que pour les étudiants : 300 € avec paiement possible en 3 trimestres. En dehors du trajet habituel et hors période scolaire, ils peuvent obtenir sur toutes les lignes régulières interurbaines du Département des tickets unité à -50% sur présentation de la Carte déclic'.
Tout élève devant utiliser 2 lignes régulières complémentaires du domicile à l'établissement scolaire paie 300 € au premier transporteur qui se met en relation avec le second et 2 abonnements doivent être délivrés.

➢abonnement pour déplacements illimités sur une ligne régulière définie, valable toute l'année à 400 € (origine - destination non figées) et ce, de date à date. Ils peuvent également bénéficier sur toutes les lignes régulières interurbaines du Département des tickets unité à -50% sur présentation de la Carte déclic'.
Avant de déposer une demande de Carte déclic' auprès du Conseil Général (formulaires + justificatifs + Chèque), il est indispensable que le jeune vérifie l'existence d'une offre adaptée auprès des transporteurs.

IMPORTANT : Prévoir l'inscription dès le mois de juin pour recevoir la carte déclic' avant le 1er septembre. Possibilité de télécharger le formulaire 2010 - 2011 et le dépliant sur le site du Conseil Général :
www.cg74.fr : Informations Transports

GENDARMERIE DE THONES:

Nous vous rappelons que pour toute plainte, perte, vol, procuration de vote... la commune est rattachée à la brigade de Gendarmerie de Thônes située 4 rue St Blaise —Tél : 04 50 02 00 24.

SPORT

APPEL A VOLONTAIRES :

organisation des épreuves internationales de biathlon en 2011 :

Convention de partenariat avec la commune du Grand-Bornand et le Comité d'Organisation Biathlon Annecy / Le Grand-Bornand

L'International Biathlon Union a confié au Comité d'Organisation Biathlon Annecy/Le Grand-Bornand l'organisation de trois épreuves internationales de biathlon :

- **une coupe d'Europe du 10 au 13 mars 2011**
- **deux épreuves de coupe du Monde, respectivement du 12 au 18 décembre 2011 et en décembre 2013.**

Ces compétitions s'inscrivent dans la dynamique de la candidature olympique Annecy 2018.

La commune du Grand-Bornand et l'Association des Maires de la Haute-Savoie ont donc lancé un appel à tous les maires du département afin que chacun puisse proposer à ses associations locales d'être acteurs de ces évènements.

La commune de Bluffy, après en avoir délibéré en conseil municipal (Délibération n°35/10), a signé une convention de partenariat avec la commune du Grand-Bornand, pour élargir le recrutement de volontaires et proposer aux habitants de la commune, de participer à l'organisation des compétitions internationales de biathlon qui auront lieu :

du 10 au 13 mars 2011 (IBU Cup) et du 12 au 18 décembre 2011 (Coupe du Monde)

Ces épreuves permettront aux habitants de créer une dynamique collective et de partager une expérience humaine et sportive riche autour d'événements d'envergure internationale.

Dans ce cadre, notre commune s'est engagée à fournir des volontaires pour officier lors des deux compétitions (coupe d'Europe en mars et coupe du Monde en décembre). Chaque volontaire participera au programme dédié mis en place spécifiquement pour l'organisation des épreuves : **information, animation, soirée festive entre autres**. Il recevra une dotation individuelle composée notamment d'une **tenue officielle**.

Le nombre de volontaires sollicité est estimé sur la base de la population de la commune considérée. Pour Bluffy, (de 1 à 500 habitants) il nous faut proposer 5 à 10 volontaires

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à vous rendre en mairie afin de récupérer un formulaire d'inscription, ou à nous solliciter pour le recevoir par mail : 04 50 02 82 33 ou mairiebluffy@wanadoo.fr

Pour plus de renseignements : 04 50 02 79 13

Nos artisans et Commerçants

AIPAM
Agencement Intérieur Pose Annecy Menuiserie
0871 33 07 37

ARAVIS CONSTRUCTIONS BOIS
M.Mairey - Charpentier
04 50 69 51 58

ASL 4X4
COLLOMB PATTON Noël
04 50 02 80 28

ATELIER LA MARQUISE
Sculptures sur bois et restauration
06 14 25 98 70

AUBERGE DES DENTS DE LANFON
Hôtel-Restaurant
04 50 02 82 51

BATEAU ECOLE DU MONT BLANC
04 50 02 80 74
Www.bateauecoledumontblanc.fr

BOUVIER S.A.R.L.
Maçonnerie
04 50 02 89 65

CHAMPIER S.A.R.L.
Grimpeur / Elagueur
04 50 02 80 61

COLETTE COSSIN
Sculpteur/ doreur Restauratrice.
04 50 02 84 42/ 06 86 55 86 42
Colette@colettecossin.com

COLLOMB PATTON Guy
Electricien
04 50 02 82 38

DUGI S.A.R.L.
Menuiserie/ Bois ancien
04 50 44 91 25

E.G.V.T.
Electricité industrielle
04 50 02 82 16

EMB MORAND Anthony
Maçonnerie
04 50 02 83 06

GMPE
Catherine et Gérard MUNEROT
Gravures toutes plaques
04 50 02 23 49

LA PETITE CABANE
Johann LEBRETON
Constructeur de cabanes dans votre arbre
www.lapetitecabane.com
06 67 78 19 61

LE PETIT COLPORTEUR
Jean-Baptiste Souchier
Vente de produits de la ferme à domicile
Un dimanche sur deux place de la mairie.
Et chaque jeudi et vendredi soir à l'entrée
de la zone d'Alex
04 50 22 83 78 / 06 82 01 26 70

PEINTURE 74 - Jean Max QUAZZOLA
Peintre en bâtiment
06 88 97 71 50

PERON MICHEL
Menuiserie, charpente, rénovation
04 50 02 81 75

S.N. SOGELEC
M. de Bortoli
Electricité bâtiment
04 50 44 42 60

VINCENT NATHALIE
Coiffure à domicile.
04 50 02 30 77

Meilleurs Vœux 2011...

www.publishop.fr/imprimeco